

Lad – cavalier d'entraînement



Dans le secteur du galop, le cavalier d'entraînement assure les soins quotidiens aux chevaux et participe à leur entraînement pour les courses sous la responsabilité de l'entraîneur. Il(elle) peut assurer également les travaux d'entretien d'écurie (tâches réservées au garçon de cour quand il(elle) est présent dans les grosses structures), des pistes d'entraînement ainsi que du matériel. Il(elle) peut accompagner les chevaux aux courses (dans les grosses structures le garçon de voyage en a la charge). La monte en course est réservée aux titulaires de licences. Dans le secteur du trot, le lad assure les soins quotidiens aux chevaux et participe à leur entraînement pour les courses sous la responsabilité de l'entraîneur. Il(elle) a également en charge les travaux d'entretien d'écurie, la petite maintenance des bâtiments, l'entretien des pistes d'entraînement ainsi que du matériel. Le lad jockey - lad driver est titulaire d'une licence qui lui permet de monter en course. Les périmètres de ces métiers varient en fonction de la taille des entreprises, de l'expérience, des compétences et des aptitudes des salariés.

Les emplois s'exercent au contact des chevaux. Il est nécessaire de respecter et d'appliquer strictement les consignes de sécurité, afin de prévenir et de limiter les risques liés à l'activité. Le travail consiste à soigner et à entraîner quotidiennement les chevaux. Monter ou driver pendant plusieurs heures par jour requiert une bonne condition physique.

Les activités d'entraînement mettent en œuvre un animal aux caractéristiques spécifiques. La connaissance et la compréhension de son comportement, l'approche de l'animal dans des conditions de sécurité satisfaisantes requièrent de vraies dispositions, une longue pratique et des compétences « d'homme de cheval ». Cela implique une organisation particulière du travail.

Le(la) titulaire de l'emploi est responsable du travail et des soins aux chevaux, de l'entretien des bâtiments et du matériel. Il(elle) est généralement autonome dans la réalisation des tâches qui lui sont confiées au quotidien. Cette autonomie se renforce par l'expérience professionnelle. La régulation de l'autonomie se fait par des échanges directs quotidiens avec le supérieur hiérarchique, généralement l'entraîneur.

↳ Débouchés

Le cavalier d'entraînement travaille dans des écuries de galop, de plat et/ou d'obstacle. Le lad, lad jockey - lad driver exerce lui dans des écuries de trot.

↳ Accès à la Formation

Après une classe de 3ème

↳ Programme

Matières	1ère année	2e année
Français	1h45	1h45
Langue vivante	1h	1h
Histoire-Géographie	1h	1h
Informatique	1h	1h
Education socioculturelle	0h30	0h30
Education physique	2h	2h
Mathématiques	1h45	1h45
Biologie-Ecologie	1h	1h
Sciences économique, sociales et de gestion	2h	2h
Sciences et techniques des équipements	1h30	1h30
Zootecnie / Hippologie	2h	2h
Maréchalerie	6h	6h
Sciences et techniques professionnelles	1h30	1h30

Enseignements professionnels

- **Économie** : Identifier les règles de fonctionnement d'une structure ; Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emplois ; Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire ; Se projeter dans le monde du travail ; Identifier les caractéristiques d'un emploi de l'entreprise
- **Sciences et Techniques des équipements** : Acquérir des bases technologiques et réglementaires afin de pouvoir assurer la maintenance en sécurité des matériels, équipements, installations et bâtiments ; Acquérir expérimentalement des repères scientifiques nécessaires à la réalisation des opérations de maintenance ; Participer aux travaux de maintenance conditionnelle des matériels, installations et bâtiments ; Réaliser les opérations de maintenance sur les équipements spécifiques aux chevaux (sellerie...) ; Utiliser un tracteur et les machines associées dans le but de satisfaire aux activités en lien avec les chevaux en sécurité à partir de consignes.
- **Hippologie (connaissances scientifiques et technique)**: Acquérir des connaissances générales sur le cheval permettant de justifier les techniques mises en œuvre ; Effectuer les soins quotidiens aux chevaux en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal ; Expliquer sommairement les mécanismes fondamentaux de la nutrition et de la respiration des équidés et présenter succinctement la morphologie et la structure osseuse et musculaire ; Décrire les principales règles d'hygiène pour préserver la santé du cavalier d'entraînement dans le cadre de l'exercice de sa profession
- **Pratique Professionnelle** : Effectuer les différentes activités d'entraînement des chevaux en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal ; Participer au transport des équidés en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal
- **Module d'approfondissement professionnel** : Les choix sont de la responsabilité des équipes. Par exemple maréchalerie, découverte de races de chevaux particulières, bourrellerie, sellerie, harnacherie, secourisme équin, - éthologie, débouillage éthologique, polyvalence dans une entreprise équestre, etc...

Examen

Epreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique, coeff.1
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante, coeff. 1

Epreuve E2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle, coeff.1
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel, coeff. 1

Epreuve E3 : Interagir avec son environnement social

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication, coeff.1
- S'appropriier les normes et cadres de références d'un collectif, coeff. 1

Epreuve E4 : Réaliser des soins courants aux équidés

- Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés, coeff.4
- Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés, coeff. 2

Epreuve E5 : Réaliser l'entraînement des équidés

- Mettre en œuvre le programme d'entraînement des équidés, coeff.4
- Préparer les chevaux pour la course, coeff. 1

Epreuve E6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier, coeff.1
- Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation, coeff.1

Epreuve E7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux, coeff. 1

Epreuve facultative (points >10, coeff. 2) : une épreuve au choix parmi : Langue vivante 2 ou régionale, Pratiques physiques et sportives, Pratiques sociales et culturelles

Statistiques

Statistiques nationales :
En 2017, 92% de réussite.
En 2018, 86% de réussite.

Stage

La formation en milieu professionnel comprend un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité, dans une entreprise du secteur professionnel. Parmi les 12 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 8 semaines doivent être effectuées dans une entreprise du secteur professionnel qui met en œuvre les techniques de maréchalerie et les opérations nécessaires pour intervenir sur les équidés.

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Conduite et gestion de l'entreprise hippique

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se Former en Occitanie

Formation non disponible dans les Académies de Montpellier et Toulouse

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre
04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel

05 67 52 41 55 - cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr